

## **Vie des Quartiers - 4<sup>ème</sup> répartition de subventions aux associations et subvention complémentaire au Comité des Fêtes**

*Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur :*

### **Comité des Fêtes**

La Ville et le Comité des Fêtes ont signé une prorogation d'une année à la convention triennale passée pour les années 2005 - 2006 - 2007.

Pour l'année 2008, le carnaval a été évoqué par le Conseil Municipal du 7 février dernier qui a décidé l'attribution d'une subvention de 48 000 € au Comité des Fêtes.

Le carnaval a eu lieu les 29 et 30 mars dernier et a connu un grand succès populaire. Seulement, le Comité des Fêtes a dû faire face à une augmentation importante des tarifs des partenaires et services sollicités pour cette manifestation et souhaite un complément de subvention permettant de compenser ces surcoûts.

Par ailleurs, le Comité des Fêtes a organisé en partenariat avec l'Association Dev'Art des manifestations d'été telles que la Nuit du Piano, et la Nuit des Musiques de Chambre, les 4 et 5 juillet à l'Opéra Théâtre ainsi que la Nuit de la Percussion, le 12 juillet sur l'Esplanade des Droits de l'Homme.

Il sollicite pour ces manifestations une aide financière de la Ville.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention complémentaire de 3 000 € au Comité des Fêtes en complément de la subvention allouée pour le carnaval et pour l'organisation des manifestations d'été 2008.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant à la convention.

### **Association «Terres et Peuples d'Afrique»**

L'Association «Terres et Peuples d'Afrique», dont l'objectif est de promouvoir la connaissance de la culture et de la civilisation africaine, souhaite rendre un hommage à Aimé CESAIRE, le 15 novembre prochain au Centre Nelson Mandela. L'événement se déroulera en présence de Daniel Maximin, écrivain, et Jacques Martial, comédien, metteur en scène et Président du Parc et de la Grande Halle de la Villette.

Elle organise cette manifestation en collaboration avec la Maison de Quartier de Planoise et souhaite que l'accès en soit gratuit.

Une première subvention de 1 200 € a été attribuée au titre de la Direction de la Culture au Conseil Municipal du 25 septembre 2008. Afin de pouvoir assurer cette gratuité, l'association sollicite une subvention complémentaire de 1 000 €.

Il est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € à l'Association «Terres et Peuples d'Afrique» pour réaliser son projet.

### **Ligue des Droits de l'Homme**

La Ligue des Droits de l'homme et du Citoyen souhaite organiser une conférence le 9 décembre prochain à l'occasion de l'anniversaire de la promulgation de la loi sur la séparation des Eglises et l'Etat de 1905 et un spectacle pour le sixième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948.

Ces manifestations se dérouleront selon le programme suivant :

- mardi 9 décembre à 20 h 30 : pour l'anniversaire de la loi de 1905, une conférence à l'Amphithéâtre Donzelot à la Faculté de Lettes de Besançon qui sera animée par M. Henri PENA RUIZ, Maître de Conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

- mercredi 10 décembre à 20 h 30 : pour le 60ème anniversaire de la déclaration des Droits de l'Homme, un spectacle de Pierrette DUPOYET «les Parias chez Victor Hugo» qui se déroulera à la salle de la Malcombe et dont l'accès sera gratuit.

L'Association sollicite une subvention de 500 € pour la soirée du 9 décembre et 1 750 € pour la soirée du 10 décembre.

Il est proposé d'allouer une subvention de 500 € pour l'anniversaire de la loi de 1905 et 1 000 € pour le 60ème anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme à la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 5 500 €, sera prélevée au chapitre 65.025/6574 CS 47047.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et à attribuer les subventions suivantes :

Comité des Fêtes :	3 000 €
Association «Terres et Peuples d'Afrique» :	1 000 €
Ligue des Droits de l'Homme :	1 500 €

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme POISSENOT, Mme Sylvie JEANNIN, Mme FALCINELLA et Mlle AKODAD ne prennent pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 20 novembre 2008.*